

COMMISSION DES INFRACTIONS AUX REGLES DE JEU (CIRJ)

Décisions CIRJ du 4 décembre 2015 :

NOM	PRENOM	CLUB	DIV.	MATCH	DATE	INFRACTION	DECISION CIRJ
AIME	Benjamin	Cholet	D3	Poitiers - Cholet	28/11/15	Charge au niveau de la tête	Méconduite pour le match
BARBEY	Nicolas	Meudon	D2	Meudon - Annecy	28/11/15	Comportement antisportif	1 match ferme
BELHARFI	Rayan	Amiens	U18 EI B	Amiens - Annecy	28/11/15	Bagarre	3 matchs dont 1 avec sursis
BROWN	Jared	Dijon	LM	Rouen - Dijon	29/11/15	Charge contre la tête	Méconduite pour le match
CLER	Gaël	Tours	D3	Tours - Orléans	28/11/15	Bagarre	Commission disciplinaire de 1ère instance
CVETEK	Igor	Briançon	LM	Morzine Avoriaz les Gets- Briançon	27/11/15	Bagarre	Méconduite pour le match
DE CONCILYS	Joseph	Strasbourg	LM	Brest - Strasbourg	29/11/15	Coup de genou	Méconduite pour le match
DIGOIN	Marceau	Angers	U18 EI A	Angers - Dijon	28/11/15	Seconde pénalité de méconduite	Méconduite pour le match
FAVRE FELIX	Maxime	Grenoble	U22 EI	Anglet - Grenoble	29/11/15	Incorrections envers les officiels	Complément d'information avec suspension à titre conservatoire
FONTENAUD	Stéphane	Tours	D3	Tours - Orléans	28/11/15	Bagarre et coup de tête	Commission disciplinaire de 1ère instance
GOLICIC	Bostjan	Gap	LM	Gap - Lyon	27/11/15	Coup de tête	3 matchs dont 1 avec sursis
GUEVEL	Jonathan	Tours	D3	Tours - Orléans	28/11/15	Bagarre	Commission disciplinaire de 1ère instance
GUOLI	Mickaël	Nice	D3	Clermont Ferrand - Nice	28/11/15	Incorrections envers les officiels	1 match ferme
LATEULE	Alexis	Orléans	D3	Tours - Orléans	28/11/15	Bagarre	Commission disciplinaire de 1ère instance
LUKIANOV	Mark	Avignon	D2	Avignon - Strasbourg 2	28/11/15	Balayage	4 matchs dont 2 avec sursis
MEDINA	Nicolas	Brest	D3	Nantes - Brest	21/11/15	Cinglage	Méconduite pour le match
MONNIER	Alexandre	Roanne	D2	Roanne - Rouen	28/11/15	Coup de tête	3 matchs dont 1 avec sursis
SORNAS	Thibault	Bordeaux	D3	Bordeaux - Rennes	28/11/15	Charge contre la tête	Méconduite pour le match
VOZA	Victor	Orléans	D3	Tours - Orléans	28/11/15	Bagarre et coup de tête	Commission disciplinaire de 1ère instance

L'infraction indiquée correspond à la codification IIHF ; la décision prend en compte la nature de la pénalité (MPM ou PMM) et les circonstances de l'infraction.